

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel - 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—————oOo—————

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard.

Deuxième réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du comité syndical du 5 novembre 2024, le comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum

Membres en exercice : 67 titulaires - 38 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 21 délégués (20 titulaires - 1 suppléant)	Voix Pour : 21
Dont membres votants à voix délibérative : 21 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 7 novembre 2024	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Hourdry Mathieu, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Minette Michel, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Picard Florence, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

Suppléants votants: Mr Thomas Rémy

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Bandry Didier, Mr Bruneaux Henri, Mr Cantot Dominique, Mr Lévêque Yves, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mme Pauly Brigitte, Mme Romelot Martine, Mr Valet Eric

Membres absents:

Mr Adam Hubert, Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Burel Régis, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Davin Benoit, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Dujon Régis, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gabriel Madeleine, Mme Gleize Séverine, Mr Gruzon Laurent, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Lloancy David, Mme Malet Madeleine, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, Mr Saroul Daniel, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Assistaient également à la séance : Mr Albéri Giuseppe, (délégué de secteur de la commune de Le Charmel), et Mr Mancier Mickaël (élu de la commune de Pargny la Dhuys)

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

Objet : Ecritures de régularisation – prêts entre anciens syndicats **N°20241102**

Monsieur le Président expose au comité syndical que figurent sur le compte de gestion 2023, compte 274 (Autres Immobilisations financières – Prêts), des prêts entre anciens syndicats présentant un solde de 90 928,14 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20241113-20211102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024
Publication : 18/11/2024

Certifié par le Président

Il s'agit notamment de prêts accordés par l'USESA à d'anciens syndicats d'eau potable. Ces derniers ont fusionné et rejoint l'USESA. Il y a désormais lieu de régulariser ces prêts accordés entre anciens syndicats. L'origine précise de ces opérations n'ayant pas été retrouvée malgré les recherches effectuées, pour la sincérité des comptes, il convient de constater que ces prêts ne pourront pas être recouvrés.

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Vu les articles L 1612-6 et L 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif 2024 de l'USESA adopté en séance du 06 février 2024,
- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 23 octobre 2024,

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

DECIDENT, après en avoir délibéré :

- D'AUTORISER la mise à jour de l'actif ainsi proposée,
- DE SOLDER les biens de l'actif par des écritures non budgétaires (crédit compte 274 / un débit compte 1068), comme préconisé par le comptable public, à savoir :

Compte	Date	N° Inventaire	Montant à solder avec le compte 1068
274 prêts	31/12/2001	ESS/97	5 108,77 €
274 prêts	31/12/2008	REGUL PRET	447,96 €
274 prêts	31/12/2004	USE/PRET	33 538,76 €
274 prêts	31/12/2004	USE/PRET 1	51 832,65 €
Total compte 274			90 928,14 €

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

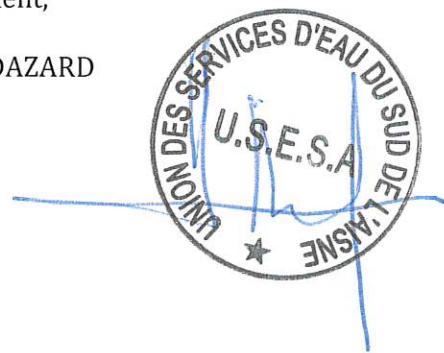
Le secrétaire de séance,

Dominique FREX



Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20241113-20211102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024
Publication : 18/11/2024

Certifié par le Président